



# Cahier d'information

## Répits scolaires 2017-2018

(à conserver)



# Documents à nous transmettre

- Une copie du plan d'intervention établi pour le participant durant la dernière année, le cas échéant
- Une copie des ordonnances médicales, s'il y a lieu

**Tous les documents et paiements doivent être envoyés au siège social de Montréal**

## Services de répit Emergo - Autisme et autres T.E.D.

Adresse : 1862 rue Jolicœur,  
Montréal (Québec), H4E 1X2

Téléphone : 514-931-2882

Télécopieur : 514-931-2397

Courriel : [info@repitemergo.com](mailto:info@repitemergo.com)

Site internet : [www.repitemergo.com](http://www.repitemergo.com)

**N.B. : Vous devez nous retourner ces documents dans les 15 jours suivant la réception.**

# Attribution des places

1. La priorité est accordée aux participants qui vivent à la maison. Ceux qui résident dans un autre milieu de vie sont donc automatiquement mis sur la liste d'attente. Toutefois, il existe une période de transition de deux années durant laquelle, un participant qui quitte le milieu familial pour aller vivre dans une ressource d'hébergement hors domicile, est encore admissible au répit scolaire.
2. En moyenne, quatre répits sont attribués aux familles qui en font la demande (un long répit et trois répits de deux nuitées). Certains parents en demandent moins, d'autres plus. Dans ce cas, nous plaçons le nom de l'enfant «en attente » pour tous les répits qu'il n'a pas obtenus.
3. Certaines particularités doivent être prises en considération :
  - a. le nombre de places en chambre individuelle est limité à deux par répit
  - b. le nombre de places pour les participants iDEFIX est limité à trois par répit
  - c. les places pour les participants qui fuguent durant la nuit sont limitées à une par répit
  - d. les participants en fauteuil roulant sont désormais dirigés vers des ressources plus adaptées

# Procédure d'inscription

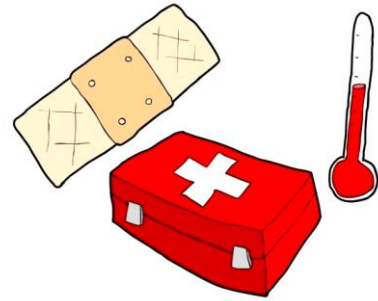
## Premier arrivé, premier servi

1. Le traitement des formulaires d'inscription est fait sur réception des originaux seulement. Le formulaire doit nous être retourné par courrier régulier. Aucun formulaire d'inscription n'est accepté par téléphone, télécopieur, messagerie électronique, poste prioritaire ou en personne.
2. Tout paiement (chèque, mandat bancaire ou postal) doit être adressé au nom des « Services de répit Emergo Autisme et autres TED ». De plus, vous devez indiquer le prénom et le nom du participant sur le devant du chèque.
3. Le coût de chaque répit est payable au moins **deux semaines avant** la date prévue du répit. Sur réception de la confirmation de vos répits, vous pouvez nous faire parvenir des chèques post-datés.
4. Aucun remboursement n'est prévu en cas de départ prématuré d'un participant.

## Modalités d'annulation et de remboursement

1. Les frais d'adhésion de 35 \$ ne sont pas remboursables.
2. En cas d'annulation en cours de séjour, vous devrez payer le coût des services déjà reçus. Il y a également une pénalité qui représente la plus petite de ces 2 sommes : 50 \$ ou 10 % du coût des services qui n'ont pas été reçus.
3. L'annulation doit se faire par courriel ([info@repitemergo.com](mailto:info@repitemergo.com)), par la poste ou par téléphone (514-931-2882) auprès d'un membre du personnel de l'équipe permanente des Services de répit Emergo (adjointe administrative, comptable, direction).

# Santé



## Médicaments

Nous exigeons une dosette (petit contenant avec compartiments, disponible en pharmacie) ou le système alvéolaire de distribution Dispill pour la gestion des médicaments. Idéalement nous souhaitons utiliser le système Dispill préparé par votre pharmacien. Vous pouvez obtenir gratuitement ce service sur demande, en téléphonant à l'avance à votre pharmacie. Il s'agit du mode le plus sécuritaire car le nom du participant et l'heure sont inscrits sur chaque dose. Si vous utilisez une dosette, celle-ci doit être bien identifiée.

Vous devez **obligatoirement** fournir **l'ordonnance valide** ou une photocopie de celle-ci pour chacun des médicaments apportés, qu'il s'agisse des médicaments habituels ou administrés au besoin (PRN).

Les médicaments administrés au besoin doivent se trouver dans leur contenant original portant l'étiquette de la pharmacie et être accompagnés d'un feuillet d'information comportant la procédure d'administration officielle indiquée par le médecin ou le pharmacien, la dose à administrer, les instructions d'administration, l'effet, la durée de l'effet et les effets secondaires du médicament.

Vous devez remettre tous les **médicaments et crèmes médicamentées**, les **ordonnances correspondantes** et une **photocopie de la carte d'assurance-maladie** du participant au coordonnateur des soins de santé à votre arrivée au camp. Il ne doit pas y avoir de médicaments dans les valises à l'arrivée sur le site.

## Diète spéciale (sans aucune trace de noix)

Si votre participant suit une diète spéciale, vous devez fournir suffisamment de nourriture pour la durée totale du séjour. Les plats doivent être préparés et bien **identifiés** (nom du participant et contenu). Vous devez également nous remettre le menu de votre participant, correspondant à chacune des journées, avant le début du séjour. N'oubliez pas qu'il est formellement interdit d'apporter de la nourriture contenant ou pouvant contenir des noix ou des traces de noix.

# **Noix et aliments contenant ou pouvant contenir des traces de noix**

Il est **formellement INTERDIT** d'apporter de la nourriture contenant ou pouvant contenir des traces de noix sur le site du camp. Si votre participant suit une diète spéciale, vous devez vérifier ses collations, repas, liquides, céréales, desserts, etc. afin qu'ils ne contiennent pas de noix ou de **traces de noix**.

## **Maladie cardiaque**

Si votre participant a une maladie cardiaque, vous devez nous **faire parvenir** un certificat médical attestant qu'il peut s'adonner aux activités, en nous précisant les restrictions ou les limitations, le cas échéant.

## **Maladies contagieuses**

Si, 15 jours avant son départ pour le camp, votre participant a eu une maladie contagieuse ou a été en contact avec une personne porteuse d'une maladie contagieuse (oreillons, varicelle ou autre), veuillez en aviser le coordonnateur des soins de santé lors de votre arrivée sur le site du camp.

## **Incontinence**

Veuillez prévoir une quantité suffisante de culottes d'incontinence ou de couches pour la durée totale du séjour. Si nous devons en acheter, nous serons dans l'obligation de vous facturer.

## **Menstruations**

Pour cette période, veuillez prévoir des serviettes sanitaires en quantité suffisante ainsi que des médicaments, au besoin. Si nous devons en acheter, nous serons dans l'obligation de vous facturer.

# Vêtements et articles à apporter

Voici la liste de vêtements à prévoir pour le répit de votre participant. N'oubliez pas de modifier les quantités selon ses besoins et la météo. Attention : tous les vêtements et les objets personnels doivent être clairement **identifiés**. Nous ne sommes pas responsables des articles et vêtements perdus.

4 sous-vêtements	1 pantalon imperméable	Peigne ou brosse à cheveux
4 paires de bas	1 paire de chaussures	Brosse à dents
2 paires de bas chauds	1 paire de pantoufles	Dentifrice
2 t-shirts	1 paire de bottes de pluie	Crème à raser et rasoir
2 chandails à manches longues	1 sac à linge identifié (pour le linge sale)	
1 pantalon court	2 débarbouillettes	
2 pantalons longs	1 serviette de bain	
2 pyjamas	Shampooing	<b><u>Selon la température :</u></b>
1 chapeau de soleil	Déodorant	Crème solaire
1 coupe-vent	Savon	Chasse-moustiques
1 imperméable		Bottes de pluie
		Ensemble de neige
		Tuque, mitaines, foulard

# DIVERS



## OUTILS DE COMMUNICATION

Compte tenu qu'il existe différents moyens de communication (cahier de communication, pictogrammes, etc.), nous vous demandons d'apporter, lors du séjour de votre participant, l'outil de communication qu'il utilise. Lorsque cela est nécessaire, nous utilisons les pictogrammes de Boardmaker.

## PLAN D'INTERVENTION

Si un plan d'intervention a été établi pour votre participant durant la dernière année, nous vous demandons de nous le faire parvenir afin que nous puissions en tenir compte pour lui offrir un meilleur encadrement.



# Départ et retour

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent accompagner leur enfant au départ et à la fin du séjour. Cette politique vise à renforcer les mesures de sécurité prises pour vous rassurer et assurer à votre enfant les meilleurs soins et un accompagnement de qualité.

## Journée de départ

Vous devez conduire votre enfant au siège social sur Jolicoeur à 18 h 00. Le transport vers le camp se fait en autobus scolaire. Nous quittons à 18 h 30. Après cette heure, vous devrez reconduire votre enfant sur le site du camp.

Si vous désirez conduire votre enfant directement au camp, veuillez nous en aviser. Dans ce cas, l'accueil se fait vers 20h au Domaine du Lac Bleu.

## Journée de retour

Vous devez reprendre votre enfant au siège social à 16 h 00. Si vous venez le chercher directement au camp, vous devez le faire à 13 h 30.

Nous vous rappelons qu'à compter de 16h 15 (ou 13h 45 si vous venez reprendre votre enfant au camp), le parent qui arrive en retard devra payer une amende au coût de 1\$ par minute.

N.B Si vous ne venez pas conduire ou chercher votre enfant vous-même, veuillez nous en aviser et nous mentionner le nom de la personne qui sera présente.

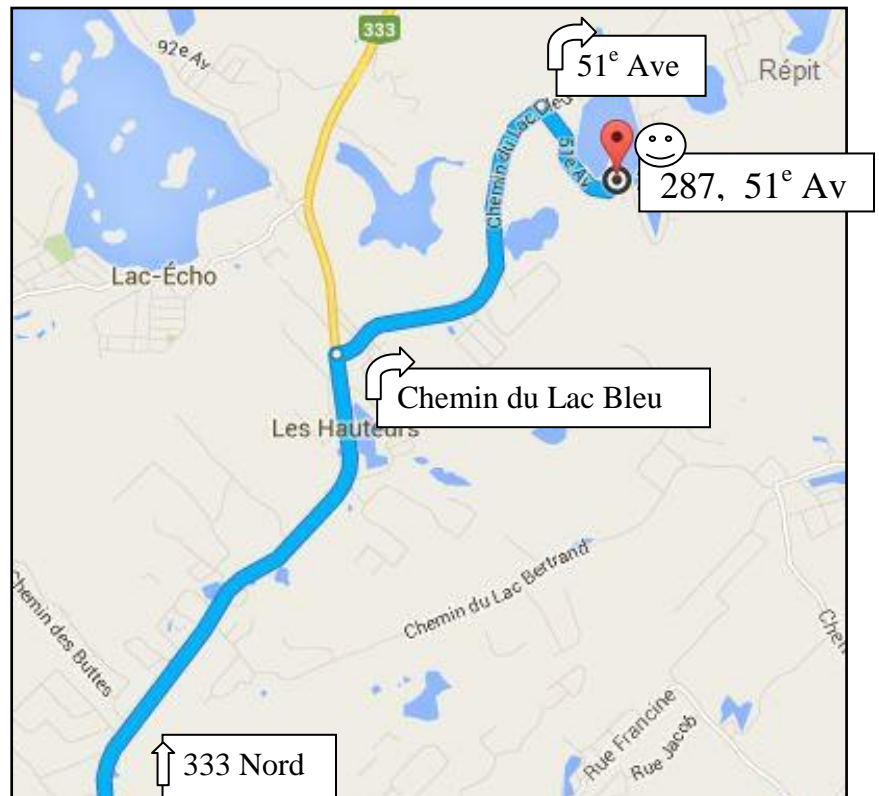
### **Attention : le transport adapté n'est pas accepté**

En raison de la présence obligatoire du parent, le participant ne peut pas arriver ou partir du camp en transport adapté.

# Trajet

Domaine du Lac Bleu (Camp Famille De Demain)  
**287, 51<sup>ème</sup> Av. Lac Bleu**  
St-Hippolyte (Québec),  
J8A 1N4

- Prendre **Autoroute 15 en direction Nord**
- Prendre la sortie **45 en direction de Route 333 / Saint-Hippolyte**
- Prendre la route 333 N
- Tourner à droite sur le Chemin du Lac Bleu
- Tourner à droite sur la 51<sup>e</sup> Av
- **287, 51<sup>ème</sup> Av. Lac Bleu (à votre gauche)**



# Bon répit!

## Notre Mission

Offrir des services de répit aux familles vivant avec des personnes autistes ou ayant un autre trouble envahissant du développement en accueillant ces dernières dans un environnement de plein air sécuritaire, stimulant et adapté à leurs besoins, favorisant ainsi le maintien ou le développement de leurs capacités.

## Vision

Emergo est le chef de file en matière de services de répit aux familles de personnes autistes au Québec. Il offre un ratio d'encadrement optimal et des programmes qui évoluent avec sa clientèle. Il est reconnu pour le dynamisme de son équipe, la qualité de ses services, la formation pratique qu'il offre aux futurs intervenants en autisme et son apport à l'intégration des personnes autistes dans la société.

## Valeurs

Pour réaliser sa mission, guider la prise de décision et atteindre les objectifs définis dans son plan stratégique, Emergo s'appuie sur les valeurs suivantes:

- **La satisfaction de la clientèle** – Emergo a le souci et la volonté de répondre équitablement, dans la mesure de ses ressources, aux besoins de répit des familles de personnes autistes en s'inspirant de sa devise « Des parents aident des parents ».
- **Le respect** – Emergo respecte les différences et adopte une approche attentionnée et individualisée dans la prestation de ses services aux familles et la gestion de son personnel.
- **La recherche de l'excellence** – Emergo fait le maximum avec les ressources disponibles en encourageant son personnel et ses collaborateurs à faire preuve de créativité, d'initiative et de responsabilité pour relever les défis et offrir des services de répit hors pair.
- **La transparence** – Emergo mise sur une communication ouverte, des règles de fonctionnement claires et connues de tous, une prise de décision collégiale et documentée pour assurer le bon fonctionnement de l'organisme.
- **L'intégrité** – Emergo gère les fonds qui lui sont confiés avec honnêteté, probité et rigueur, et traite chacun avec la plus grande équité.
- **La confidentialité** – Emergo assure aux familles, aux participants, aux membres de son personnel, à ses collaborateurs et à ses bienfaiteurs le respect et la protection de leur vie privée et de leurs renseignements personnels.